

# Modalités du contrat Confitures, sirops et coulis de fruits rouges 2023

L'adhésion à l'association est nécessaire avant toute conclusion d'un contrat, et engage l'adhérent.e à respecter le règlement intérieur de Novelamap, dont la participation comme bénévole à **quatre distributions dans l'année**.

Le contrat établit un **lien solidaire** entre l'adhérent.e et le producteur / la productrice : l'adhérent.e accepte que la production et donc le contenu du panier puissent être soumis à des aléas (climatiques, de production...).

Les **distributions** ont lieu les **mercredis de 18h45 à 19h30**, sous le préau de l'école de Novel, sauf nouvelle disposition communiquée par mél et consultable sur [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org).

Pour ce contrat, elles sont au nombre de 13 selon une fréquence mensuelle et selon le calendrier ci-dessous : **distribution de confitures**

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
4 sem. 1	1 sem. 5	1 sem. 9	5 sem. 14	3 sem. 18	7 sem. 23	5 sem. 27	2 sem. 31	6 sem. 36	4 sem. 40	1 sem. 44	6 sem. 49
11 sem. 2	8 sem. 6	8 sem. 10	12 sem. 15	10 sem. 19	14 sem. 24	12 sem. 28	9 sem. 32	13 sem. 37	11 sem. 41	8 sem. 45	13 sem. 50
18 sem. 3	15 sem. 7	15 sem. 11	19 sem. 16	17 sem. 20	21 sem. 25	19 sem. 29	16 sem. 33	20 sem. 38	18 sem. 42	15 sem. 46	20 sem. 51
25 sem. 4	22 sem. 8	22 sem. 12	26 sem. 17	24 sem. 21	28 sem. 26	26 sem. 30	23 sem. 34	27 sem. 39	25 sem. 43	22 sem. 47	27 sem. 52
		29 sem. 13		31 sem. 22			30 sem. 35			29 sem. 48	

En bleu : grandes distributions

>> Confitures et gelées « surprises », 330 gr, selon la production du moment : mûres, prunes, framboises, cassis, groseilles, cynhorodon, caseilles, myrtilles ou coings.

>> Confitures de mûres ou prunes : 330 gr. Coulis de mûres : 250 mL.

**📌 Les pots en verre vides doivent être ramenés par les adhérents lors des distributions.**

## SIGNATURE DE CONTRAT

Afin de simplifier l'organisation, merci de remplir le contrat en 1 exemplaire (2 ex. si vous souhaitez conserver le vôtre après signature par le producteur) et d'apporter le contrat et le règlement le mercredi 30 novembre 2022 (18h30 – 19h30) avec votre règlement à l'ordre des « Douceurs des Bauges en 1 (ou 2) chèque(s) correspondant(s) au montant total, qui seront débités en janvier et juin 2023.

## RAPPELS IMPORTANTS

- Toute signature de contrat avec un producteur nécessite l'adhésion préalable à Novelamap :
  - Pré-inscription sur le site : [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org) (pour les NOUVEAUX adhérents)
  - Validation de l'adhésion au moment de la remise du chèque de 10€.
- Conformément au règlement intérieur de Novelamap :
  - Tout panier non récupéré avant 19h30 sera considéré comme perdu et ne sera pas remplacé.
  - Vous vous engagez à participer à 4 distributions mini. comme bénévole (18h15-19h45, inscription sur calendrier).
- Vous vous engagez dans un lien solidaire avec le producteur : vous acceptez donc les aléas de production, et pouvez être invité à participer à un coup de main exceptionnel sur l'exploitation.
- Pensez à suivre les informations de l'Amap sur [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org)